

605/225/2024

OBJET :

Tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe

ARRETE DU MAIRE

Madame Le Maire de la commune de LE SOLER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du

cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU l'arrêté n°594/261/2021 en date du 05/08/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

- A R R Ê T E -

ARTICLE I – Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

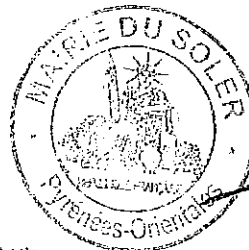
Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Madame DELONCLE Nicole	ATSEM ppal 2 ^{ème} cl - Echelon 10	01/01/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE II – Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LE SOLER, le 14/05/2024

**P/Madame Le Maire,
L'Adjoint délégué**



Stéphane MAROSELLI.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Notifié le :

Signature de l'agent

